Le projet de loi sur les cliniques privées offrirait plus de garanties

Zitouni IMOUNACHEN - 2015-01-01 18:22:01 - Vu sur pharmacie.ma

Selon le ministre de la Santé, EL Houssaine Louardi, l'adoption du projet de loi n° 13-131 relatif à la pratique de la médecine permettra de dépasser nombre de disfonctionnements que connaissent plusieurs cliniques privées.

En réponse à une question à la Chambre des conseillers, EL Houssaine Louardi a souligné que ce projet de loi comble les lacunes de la loi n° 10- 94 et assure davantage de garanties pour les services fournis aux patients dans les cliniques privées, en particulier la transparence.

Ce projet permettra de renforcer les garanties juridiques pour assurer la transparence des services des cliniques privées tels que l'obligation de l'affichage des prix, la publication et la déclaration des noms des médecins dans ces cliniques, l'adoption de procédures techniques claires pour le contrôle au niveau des cabinets et l'interdiction des moyens de paiements illégaux, a expliqué le ministre, ajoutant que ce projet stipule des sanctions à l'encontre des contrevenants.

Le ministre a ajouté que le succès de ces procédures et l'amélioration des services de santé sont tributaires de la disponibilité d'une carte sanitaire, achevée récemment, qui permettra d'encadrer et de définir l'offre de santé publique et privée pour surmonter les disparités existant entre les différentes régions.